

Transferts, fertilisation, emprunts, greffes, les vocables ne manquent pas pour désigner la circulation des idées et doctrines de droit constitutionnel à travers le monde. Les migrations constitutionnelles ont connu un spectaculaire développement depuis la chute du mur de Berlin. Mais les résultats ne sont pas toujours conformes aux espoirs initiaux. Comment expliquer qu'une migration réussisse dans un pays et échoue dans un autre ?

Entrée libre dans la limite des places disponibles

Informations : cdpc@u-paris2.fr



CDPC

CENTRE DE DROIT
PUBLIC COMPARÉ

MIGRATIONS CONSTITUTIONNELLES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

4^e colloque international du Centre de droit public comparé
(CDPC, EA n^o7320) de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Vendredi 19 mai 2017

*Salle des Conseils
Escalier M – 2^e étage
12 place du Panthéon 75005 Paris*

Sous la présidence de Jean Massot, du Conseil d'État

8h30 Accueil des participants et buffet petit-déjeuner

9h Ouverture des travaux par **Guillaume Leyte**, Président de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Introduction : Les migrations constitutionnelles à l'épreuve des cultures et des traditions juridiques nationales (**Elisabeth Zoller**, Université Paris II Panthéon-Assas)

MATIN

Mondes anciens

9h30 Les visions chinoises du constitutionnalisme (**Hélène Piquet**, Université du Québec A Montréal, Canada)

10h Passé et présent des migrations constitutionnelles en Inde (**Jean-Louis Halpérin**, École normale supérieure)

10h30 – 11h Pause

11h Le constitutionnalisme français dans les pays du Maghreb (**Thierry Le Roy**, Conseil d'État)

11h30 La migration de l'idée de laïcité au Proche et au Moyen Orient : Turquie, Egypte et Tunisie (**Ibrahim Kaboglu**, Université de Marmara, Turquie)

12h Les modèles occidentaux dans les évolutions récentes du droit constitutionnel en Russie (**Anne Gazier**, Université Paris Ouest Nanterre La Défense)

12h30 – 14h Déjeuner libre

APRES-MIDI

Mondes nouveaux

14h La justice constitutionnelle en Amérique latine : entre autonomisation et migration constitutionnelle (**Alexis Le Quinio**, Université de Toulon)

14h30 Les résistances européennes au principe de primauté (**Charlotte Denizeau**, Université Paris II Panthéon-Assas)

15h – 15h30 Pause

15h30 La contribution des juridictions constitutionnelles africaines à la consolidation de l'État de droit en Afrique noire francophone (**Benjamin Boumakani**, Université de Brazzaville, République du Congo)

16h La migration de l'effet horizontal des droits fondamentaux d'Allemagne vers l'Afrique du sud (**Thomas Hochmann**, Université de Reims)

16h30 Conclusion de synthèse (**Jean Massot**, Conseil d'État)